

Lors du vote du compte administratif			
Nombre de membres en exercice			12
Nombre de membres présents ou représentés			12
Nombre de suffrages exprimés			11
Votes	Contre	<input type="radio"/>	Pour <input checked="" type="radio"/>

S.Y.M.V.A.H.E.M.

DELIBERATION n°04-2017

DU CONSEIL SYNDICAL

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016

SUR LE COMPTE DE GESTION 2016

SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats			
Nombre de membres en exercice			12
Nombre de membres présents ou représentés			12
Nombre de suffrages exprimés			11
Votes	Contre	<input type="radio"/>	Pour <input checked="" type="radio"/>

Date de la convocation : **21 Mars 2017**
Séance du **30 Mars 2017 à 18 heures 30**

Le **30 Mars 2017** réuni sous la présidence (1) de Jean-Marie ALLOUCHERY, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par Monsieur José BOUFFART, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,
1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		32 842.97 €		125 221.73 €	0.00 €	158 064.70 €
Part affectée à investissement					0.00 €	0.00 €
Opérations de l'exercice	115 839.15 €	138 930.35 €	922 239.75 €	782 154.57 €	1 038 078.90 €	921 084.92 €
Totaux	115 839.15 €	171 773.32 €	922 239.75 €	907 376.30 €	1 038 078.90 €	1 079 149.62 €
Résultat de clôture		55 934.17 €	14 863.45 €			41 070.72 €
	Besoin de financement		14 863.45 €			
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DEPENSES		348 616.10 €			
	Restes à réaliser RECETTES		366 998.34 €			
	Besoin total de financement		3 518.79 €			
	Excédent total de financement		0.00 €			

REQU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 3 AVR. 2017

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

3 518.79 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
52 415.38 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
	au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

Ont signé au registre des délibérations :

[Signature]

GÉRARD LOUGUET, THIERRY ROUZÉ, JULIEN REHAULT, JACQUES-ANDRÉ DELACRE, BRIGITTE HAVART,
JEAN-CLAUDE MIRAUT, JEAN-MICHEL MARCOTTE, DENIS PIQUET, FRANCIS LECLERCQ, JEAN PERQUEUX
Pour expédition conforme,

Le Président (lors du vote du compte administratif)

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats)

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
(2) En fonction des données communiquées par le comptable





Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	11

Extrait du Registre des Délibérations Séance du jeudi 30 Mars 2017

L'an deux mille dix-sept le 30 mars, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 21 mars 2017, s'est réuni dans la salle polyvalente de Nordausques sous la Présidence de Monsieur José BOUFFART.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires : Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Julien RENAULT (CCRA), Benoît VANDENBAVIERE (CCRA) remplacé par Daniel PIQUET, Jacques André DELACRE (CCRA), José BOUFFART (CCPL), Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Brigitte HAVART (CCPO), Jean-Claude HIRAUT (CAPSO), Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO).

Absents/excusés :

Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), Franck DELABASSERUE (CCPO).

Suppléants présents :

Jean PECQUEUX (CCRA), Francis LECLERCQ (CCRA).

SECRETARE DE SEANCE : Thierry ROUZE (CCRA).

Appel, le quorum est atteint. Le compte-rendu de la séance précédente est adopté.

05 - 2017 MOULIN DELZOIDE - TRAVAUX SUR BARRAGE - SIGNATURE DU MARCHE ET DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Président rappelle au conseil syndical que le Moulin Delzoide est la propriété de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) qui est soumise à la même réglementation que les personnes privées.

Par délibérations respectives du 2 février 2016 et du 25 février 2016, le SYMVAHEM et la CASO ont validé la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation de travaux à l'endroit du barrage du moulin Delzoide.

Lors d'une réunion dédiée aux travaux envisagés sur les barrages des moulins, le 15 décembre 2015, avec les principaux financeurs du SYMVAHEM, à savoir Région, Département, Agence de l'Eau, il a été convenu de déposer des dossiers de subvention pour atteindre le maximum de participation auprès des financeurs. Aussi, le SYMVAHEM a délibéré le 26 mai 2016 pour autoriser le dépôt des demandes de subvention. En l'occurrence, les travaux sont financés par l'Agence de l'Eau, le conseil départemental et la CAPSO à hauteur de 100%.

Il rappelle également qu'une consultation a été lancée au nom du groupement de commandes pour le choix de l'entreprise.

Elodie Maurice résume les travaux projetés et informe des capacités de l'entreprise retenue à réaliser les travaux souhaités. Elle indique que la demande de subvention auprès de l'agence de l'eau passe en commission en mai pour un ordre de service travaux lancée en mai 2017. Les travaux doivent être finalisés pour octobre 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide d'autoriser le Président à signer le marché avec l'entreprise REVET TP qui a été retenue par la commission d'appel d'offres, toutes les pièces s'y rattachant et décide de valider les demandes de subventions effectuées dans le cadre de ce marché.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

*Pour Copie Conforme,
Le Président.*

- 6 AVR. 2017

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le **- 6 AVR. 2017**

Le Président, José BOUFFART



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

10 AVR. 2017



SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	11

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du jeudi 30 Mars 2017

L'an deux mille dix-sept le 30 mars, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 21 mars 2017, s'est réuni dans la salle polyvalente de Nordausques sous la Présidence de Monsieur José BOUFFART.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires : Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Julien RENAULT (CCRA), Benoît VANDENBAVIÈRE (CCRA) remplacé par Daniel PIQUET, Jacques André DELACRE (CCRA), José BOUFFART (CCPL), Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Brigitte HAVART (CCPO), Jean-Claude HIRAUT (CAPSO), Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO).

Absents/excusés :

Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), Franck DELABASSERUE (CCPO).

Suppléants présents :

Jean PECQUEUX (CCRA), Francis LECLERCQ (CCRA).

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

10 AVR. 2017

SECRETARE DE SEANCE : Thierry ROUZE (CCRA).

Appel, le quorum est atteint. Le compte-rendu de la séance précédente est adopté.

06 - 2017 TRAVAUX DE RESTAURATION 2017 - SIGNATURE DU MARCHE, DEMANDE DE SUBVENTION ET SIGNATURE DES CONVENTIONS

M. le Président rappelle qu'une consultation a été lancée pour la réalisation de travaux de restauration de la Hem sur l'année 2017 et ses affluents répartis en deux lots : LOT 1 - stabilisation de berges (clôtures, abreuvoirs, ponts, terrassements, ...) et LOT 2 - restauration de la ripisylve et protection des berges (abattage / élagage, plantation, fascinage/tressage de saule, ...).

Ces travaux sont financés par l'Agence de l'Eau et le conseil régional.

Une convention devra être signée spécifiquement avec la commune d'Alquines.

Le conseil syndical d'autoriser le Président à signer les marchés avec les prestataires retenus à savoir FORET ET PAYSAGES pour le lot n°1 et CAMPAGNE SERVICES pour le lot n°2, et toutes les pièces s'y rattachant, d'autoriser la signature des conventions avec les personnes publiques et privées concernées par ces travaux et valider les demandes de subventions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

*Pour Copie Conforme,
Le Président.*

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

le - 6 AVR. 2017

Le Président, José BOUFFART

- 6 AVR. 2017



Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	11

Extrait du Registre des Délibérations *Séance du jeudi 30 Mars 2017*

L'an deux mille dix-sept le 30 mars, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 21 mars 2017, s'est réuni dans la salle polyvalente de Nordausques sous la Présidence de Monsieur José BOUFFART.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires : Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Julien RENAULT (CCRA), Benoît VANDENBAVIÈRE (CCRA) remplacé par Daniel PIQUET, Jacques André DELACRE (CCRA), José BOUFFART (CCPL), Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Brigitte HAVART (CCPO), Jean-Claude HIRAUT (CAPSO), Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO).

Absents/excusés :

Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), Franck DELABASSERUE (CCPO).

Suppléants présents :

Jean PECQUEUX (CCRA), Francis LECLERCQ (CCRA).

SECRETARE DE SEANCE : Thierry ROUZE (CCRA).

Appel, le quorum est atteint. Le compte-rendu de la séance précédente est adopté.

07 - 2017 SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE PARC NATUREL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE POUR LE POSTE D'ANIMATEUR EROSION VALLEE DE LA HEM

Lors de la réunion du 27 septembre 2016 le conseil syndical a délibéré pour signer un avenant à la convention animation de avril 2016 – avril 2019 afin de confier un certain nombre de tâches à un animateur érosion qui aura pour objectif de mettre en œuvre le programme d'action et d'animation 2017-2018. Ce poste est aujourd'hui occupé par Quentin FLEURET.

Sur demande de l'agence de l'eau, il convient toutefois de délibérer à nouveau pour signer une autre convention avec le Parc Naturel Régional et non un avenant car la durée de l'engagement pour le nouveau poste est différente (2 ans au lieu de 3 ans).

Pour rappel, le poste occupé actuellement par Elodie Maurice bénéficie d'un financement de l'agence de l'eau à hauteur de 70%, dans le cas du respect des engagements inscrits dans une convention triennale en cours sur la période 2016-2019. Ainsi, le SYMVAHEM verse une participation correspondant aux 30% restants. Le coût annuel pour le recrutement de ce second poste sera donc de même niveau. Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2017.

Le conseil syndical décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

*Pour Copie Conforme,
Le Président.*

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le - 6 AVR. 2017

Le Président, José BOUFFART



- 6 AVR. 2017



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

10 AVR. 2017

CONVENTION

Programme d'animation hydraulique douce SUR LA HEM janvier 2017 – décembre 2018

Entre

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Et le

Le Syndicat Mixte de la Vallée de la Hem (Symvahem)



SYMVAHEM

CONVENTION

Pour l'animation hydraulique douce Janvier 2017 - décembre 2018

Entre

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Caps et marais d'Opale (SMPNRCMO),
représenté par Philippe LELEU, Président,
Maison du Parc, Manoir du Huisbois, 62142 Le West

Et

Le Symvahem, représenté par son Président M. José BOUFFART,
74, rue de la Chapelle - 62890 RECQUES SUR HEM

Préambule

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La présente convention définit, entre les 2 parties, les conditions de mise en œuvre de l'animation du programme hydraulique douce sur la vallée de la Hem de janvier 2017 à décembre 2018.

Ce programme d'actions est défini en lien avec l'Agence de l'Eau, principal partenaire financier, et concerne essentiellement 2 axes de travail :

- l'animation d'un programme hydraulique douce ;
- la mise en œuvre du plan de gestion écologique de la Hem et de ses affluents.

Sur ces 2 axes, le rôle du Syndicat mixte du Parc est d'apporter un accompagnement technique au Symvahem pour la mise en œuvre des actions dont il assure la maîtrise d'ouvrage. Cet accompagnement technique se matérialise par l'embauche, par le syndicat mixte du Parc, d'un(e) assistant(e) d'études à temps plein en soutien au poste d'animateur pour la gestion et la continuité écologique sur la vallée de la Hem.

Ce poste est financé :

- à 70% par l'Agence de l'Eau au travers une convention d'objectifs entre le Syndicat mixte du Parc et l'Agence de l'Eau,
- à 30% par le Symvahem dans le cadre de la présente convention.

Article 2 – Les engagements du Syndicat Mixte du Parc naturel régional

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional, dans sa délibération du 20 septembre 2016, s'engage :

- à poursuivre l'animation hydraulique douce sur la Hem pour la période 2017-2018, en appui aux maîtres d'ouvrages et notamment du SYMVAHEM,
- à solliciter l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour sa participation à hauteur de 70 %,
- à solliciter les structures locales (SYMVAHEM ou EPCI) pour leur participation à hauteur de 30%,
- à autoriser la Président à signer tous actes et engagements liés à la décision qui précède et ceci au titre du comité syndical.

Il est entendu que la responsabilité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional ne sera pas engagée en cas de défaillance des partenaires institutionnels dans le financement des opérations.

Article 3 – Les engagements du Symvahem

- Le Symvahem s'engage à mettre en œuvre le programme d'animation hydraulique douce tel que défini dans la convention d'objectifs liant le syndicat mixte PNRCMO et l'Agence de l'Eau sur la période janvier 2017-décembre 2018.
- Le Symvahem, dans sa délibération du 30 mars 2017, s'engage à assurer une participation financière de 30 % du coût d'animation sur la base d'un temps plein du programme sur une période de 2 ans.
- Au cas où les objectifs fixés par l'Agence de l'Eau ne seraient pas atteints, et au cas où l'Agence de l'Eau déciderait de réduire son taux de financement pour le poste d'animation, le Symvahem s'engage à financer la part différentielle.

	Coût prévisionnel de l'animation (hors frais de fonctionnement)	Participation du Symvahem (30%)
2017	35 000 €	10 500 €
2018	35 000 €	10 500 €
TOTAL	70 000 €	21 000 €

Article 4 – Modalités financières

L'animation du programme hydraulique douce est placée sous la responsabilité du SMPNRCMO. De ce fait, il perçoit les subventions des partenaires institutionnels et la participation du Symvahem, selon les montants précisés à l'article 3.

Cette participation financière sera réclamée par le Parc naturel régional au Symvahem à la fin de chaque année du projet sur présentation d'un état détaillé du coût de l'animation. La participation du Symvahem sera recalculée suivant le %.

Article 5 – Durée de la convention

Elle est fixée à 2 ans, durée du programme d'animation hydraulique douce. La présente convention pourra faire l'objet d'avenants en cas de besoin.

Article 6 – Résiliation

En cas de non application des engagements et conditions, chacune des deux parties pourra dénoncer cette convention, sur la base d'un argumentaire motivé, après mise en demeure restée sans effet au delà d'un délai de trois mois. En cas de litige, la juridiction compétente pourra être saisie.

Article 7 – Entre en vigueur de la convention

La convention prendra effet dès que signée par les parties.

Fait en 4 exemplaires, à le Wast, le 16/06/2017

Le Président du Parc naturel régional
des Caps et Marais d'Opale



Le Président du Symvahem

José BOUFFART

